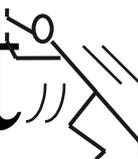




L'incorrect



Eté 2004

Bulletin de l'association « Agir ensemble contre le Chômage » Nantes

SOMMAIRE :

Editorial	page 1
Recalculés : second épisode	page 2
Le nouveau Service du Travail Obligatoire	page 3
La gratuité, chemin de liberté	page 4
Douste-Blazy au chevet de l'Assurance Maladie	page 5
Les propositions des intermittents du spectacle	page 6
La rubrique de Faydy VAIRE	page 7
Bulletin d'adhésion	page 8

EDITORIAL

L'Europe ne fait pas recette. Telle pourrait être la conclusion des élections du dimanche 13 juin. Mais cela constitue une trop brève analyse. Le peu d'intérêt suscité est loin d'être rassurant. En effet, n'oublions pas que les négociations des traités commerciaux tel celui de l'Organisation Mondiale du Commerce, les lois régissant la mise sur le marché des produits transgéniques (maïs BT12), l'application de la réduction des émissions des gaz à effet de serre, ne peuvent plus se faire à l'échelle d'une nation. Dans un monde qui ne cesse de devenir plus étroit de jour en jour, l'Europe a seule la taille requise pour faire face aux défis de demain. C'est à partir d'elle que l'on pourra infléchir les politiques mondiales du commerce, de la finance, de la santé, de l'éducation, etc.

Malheureusement, les taux d'abstention (55 % en moyenne pour toute l'Europe) inquiètent et interrogent. Concernant les dix nouveaux pays du défunt bloc de l'est, après avoir massivement dit oui à l'adhésion, ils se sont montrés très hésitants, voire frileux. Ainsi, les députés « eurosceptiques » des dix nouveaux arrivants seront paradoxalement en nombre non négligeable. Doit-on en conclure que pour ces pays, ce qui était intolérable, c'était de ne pas faire partie de l'Union Européenne, et non de ne pas pouvoir y participer ?

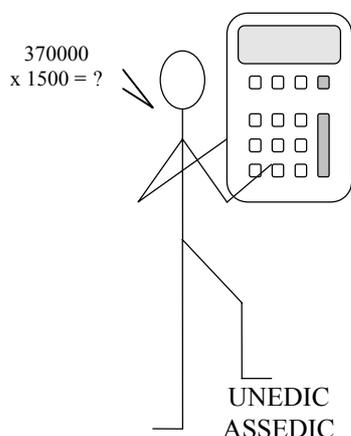
Quant à la France, considérant les défaites successives du gouvernement Raffarin (élections régionales, cantonales et européennes), on pourrait s'exclamer : « Belote, rebelote et dix de der ». Ce serait faire preuve de légèreté, tant les gouvernants font peu de cas du résultat des urnes. En effet, la « déculottée » enregistrée par M Raffarin et sa clique lors des élections régionales, ne s'est pas traduite par un infléchissement de la politique menée. Les intermittents du spectacle ont tout juste obtenu la prise en charge par leur régime chômage des femmes enceintes, et ce malgré une lutte âpre de plus d'un an. La victoire concernant les recalculés est due à des décisions de justice faisant suites à une forte mobilisation de la part des collectifs de chômeurs tel AC!, et non à une quelconque bienveillance gouvernementale. A ce sujet, le 25 juin s'ouvrent à Paris de nouvelles négociations pour la refonte de la convention UNEDIC dont dépend l'indemnisation des chômeurs. Rappelons-nous que les principaux intéressés (les chômeurs) ne sont toujours pas conviés à de telles réunions, ce qui est le comble de l'iniquité. Nous pouvons d'ores et déjà nous préparer à manifester dans la rue, tant le risque est grand de se faire une nouvelle fois dépouiller par le MEDEF et ses amis.

La victoire des socialistes aux élections régionales et cantonales, si elle a pu un instant réjouir, aujourd'hui obligation nous est faite de constater que nous n'avons que peu de chose à attendre d'elle. En effet, malgré les engagements pris par les présidents de régions socialistes, le Revenu Minimum d'Activité, véritable Service du Travail Obligatoire, est aux prémices de l'application. Ne nous leurrons pas. Si le RMA venait à être définitivement validé, s'en serait terminé du salaire minimum, de la protection sociale, du contrat de travail à durée indéterminée, des retraites, etc.

À la veille des vacances d'été, souvent propices au vote de lois scélérates, il convient plus que jamais de rester vigilant, déterminé et mobilisé.

RECALCULES : second épisode

À Nantes, les soixante-deux premiers dossiers de plainte des « recalculés » contre l'ASSEDIC, ont été déposés au greffe du tribunal de grande instance le six mai dernier, par Me Fabienne LECONTE. L'audience aura lieu le vingt-neuf juin, à quatorze heures.



Lors du dépôt, Me LECONTE nous a informé qu'il y avait possibilité d'ajouter d'autres plaintes à cette première série, si nous lui fournissions d'autres dossiers complets avant le vingt-neuf mai.

Devant les demandes incessantes des chômeurs venant nous rencontrer à notre local associatif (entre cent vingt et cent cinquante), afin que nous les aidions eux aussi à porter plainte, nous avons décidé d'organiser une réunion collective d'information le douze mai, à la manufacture des tabacs de Nantes.

Or, le trois mai, Jean-Louis BORLOO Ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité, annonçait dans une interview télévisée que les recalculés seraient réintégrés dans leurs droits. Cette déclaration fut accueillie avec satisfaction par les associations qui avaient déjà

porté plainte contre l'UNEDIC devant le conseil d'état, et dont on attendait impatiemment la réponse. Quant aux chômeurs qui avaient eu le courage d'aller jusque devant les tribunaux pour faire valoir leurs droits, cette annonce avait le goût de la victoire.

Cependant, le plus grand flou « artistique » Callait suivre la déclaration du Ministre. Réintégrations oui, mais aucune date n'était fixée. Le répondeur vocal des ASSEDIC diffusait un message rassurant, les courriers de la même institution l'étaient tout autant, et lors des rendez-vous dans les différentes agences, les chômeurs étaient invités à ne pas porter plainte.

C'est la raison pour laquelle, lors de notre réunion d'information du douze mai, seuls soixante demandeurs d'emploi étaient présents. Ces derniers, comme nous l'avons constaté, restaient déterminés à continuer le combat, bien persuadés que préjudice moral il y avait eu, et que cela méritait dommages et intérêts. Nous leur avons donc fourni la liste précise des documents à fournir, ainsi que les conditions nécessaires pour bénéficier de l'aide juridictionnelle.

En définitive, et malgré la pression des ASSEDIC, trente et un dossiers complets étaient déposés à l'étude de Me LECONTE.

Dans le même temps, les tribunaux continuaient à statuer sur les recalculés. Une très mauvaise surprise attendait les plaignants de ROANNE, TOULOUSE et MONTPELLIER. Ils étaient déboutés, contrairement à ceux de MARSEILLE, PARIS et CRETEIL. Si la maxime *dura lex, sed lex* (dure est la loi mais c'est la loi) est bien connue, il est pour le moins étonnant que sur des sujets identiques, son interprétation donne lieu à de telles divergences.

C'est alors que le Conseil d'Etat rendait sa décision (en date du 11 mai). Le

communiqué de presse de cette haute juridiction était libellé ainsi : [il résulte de la décision du 11 mai, qu'exception faite des personnes ayant engagé des actions contentieuses avant cette date, les demandeurs d'emploi indemnisés et les entreprises cotisantes auxquels ont été appliquées les règles posées par la convention du 1^{er} janvier 2001 telle que modifiée par ses avenants de décembre 2002, ne peuvent demander la remise en cause de leur situation]. Dès lors, nos trente et un dossiers de plaintes qui devaient être ajoutés à la première série n'étaient plus recevables auprès de la justice. C'est avec regret et déception que nous informions alors les infortunés trente et un demandeurs d'emploi de

l'effet caduc de leur plainte, s'ils persistaient dans leur action.

Quant au gouvernement, il s'alignait sur l'avis du Conseil d'Etat. Son arrêté du vingt-huit mai, publié au journal officiel le vingt-neuf mai, devrait permettre la réintégration sans délai de tous les chômeurs spoliés de leurs droits.

Au sein du collectif AC! Nantes, c'est avec l'impatience que nous attendons le vingt-neuf juin, date du procès. Compte tenu d'un délibéré probable de plusieurs semaines, c'est avec plus d'impatience encore que nous attendrons le verdict. Malgré les rendus contradictoires des différents tribunaux ayant statué, nous sommes confiants. La spoliation de demandeurs d'emploi ne peut pas, et ne doit pas rester impunie.

Le nouveau Service du Travail Obligatoire

Quel lien existe-t-il entre l'Europe et le Revenu Minimum d'Activité ? Cette question peut étonner tant les deux termes semblent non corrélés. Détrompez-vous ! Malgré ce que l'on essaie de nous faire croire, l'Europe que l'on construit n'a rien de sociale.

De plus en plus souvent, le concept « d'état providence » est battu en brèche par les adeptes du libéralisme. Ainsi, que ce soit au sein des institutions européennes, des organisations internationales (Bureau International du Travail, Organisation Mondiale du Commerce) ou des gouvernements, on ne jure plus que par une « activation » de la protection sociale, entendez par là qu'il faut contraindre les bénéficiaires des aides sociales à passer d'une assistance « passive » à une assistance « active ».

Le sommet européen de Lisbonne, en mars 2000, contenait déjà dans ses conclusions la notion d'état social actif (*Active Welfare State*).

Dans les différents états de la communauté européenne, on distingue deux interprétations de cet état social actif. L'une, représentée par l'Angleterre, décline la version dure, que certains appellent « *workfare* ». Il s'agit dans ce cas de conditionner l'obtention d'une aide sociale à l'occupation d'un poste de travail, tout du moins à une recherche active d'emploi. Ceci induit bien entendu des contrôles, des pressions, au besoin des menaces.

La version douce, dont les adeptes sont les pays scandinaves, vise le même but, mais se

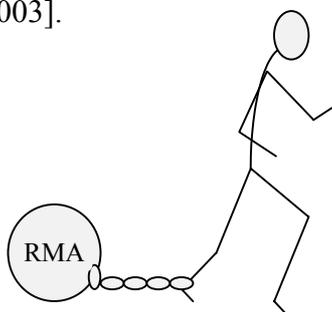
base sur l'accès à des formations adéquates, ou encore sur l'augmentation de l'attrait (incitation financière) des emplois peu qualifiés.

Ainsi, le gouvernement français avec ses tentatives de remise en cause des durées d'indemnisation du Plan d'Aide au Retour à l'Emploi, de l'Allocation Spécifique de Solidarité, et surtout par l'instauration du RMA, se place dans la version dure de l'*Active Welfare State*.

En quoi consiste le RMA ? Il s'agit d'un contrat à temps partiel d'une durée de dix-huit mois. Il est réservé aux publics qui perçoivent le Revenu Minimum d'Insertion depuis au moins deux ans (à noter qu'une étude de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales, mentionne qu'en juin 2002, la moitié des RMistes touchaient leur allocation depuis plus de trois ans, soit peu ou prou cinq cent mille personnes). La durée minimale de travail hebdomadaire est de vingt heures. Il est rémunéré sur la base du SMIC au prorata des heures effectuées. Les départements prennent en charge les coûts à l'embauche, les frais de formation, et versent à l'employeur une aide égale au montant du RMI. De plus, sur ce montant, il y a exonération des cotisations sociales. Au total, l'employeur versera la somme de 183 Euro au travailleur signataire du RMA, ainsi que les charges afférentes à ces seuls 183 Euro. Le RMAste (le terme n'est pas encore consacré) touchera quant à lui le RMI plus 183 Euro. Pour clore cette description, il faut ajouter

que le RMA n'est pas considéré comme un contrat de travail, et ses titulaires ne sont pas des salariés. Cela signifie entre autres, que le RMA n'ouvre pas droit à cotisation pour la retraite.

Afin de se familiariser avec la nouvelle politique d'aide sociale du gouvernement Français, rappelons-nous quelques phrases de M Fillon alors Ministre des affaires sociales : « *le RMI ne doit pas être l'antichambre de l'exclusion et l'alibi de l'inaction* », « *ramener sur le chemin de la responsabilité et de la confiance* », « *l'exaspération des français qui travaillent, qui ont de petits salaires et qui ont le sentiment qu'autour d'eux il y a beaucoup de gens qui ne travaillent pas et qui ont finalement les mêmes conditions d'existence* » [extraits de l'émission 100 minutes pour convaincre, France 2, 24 avril 2003].

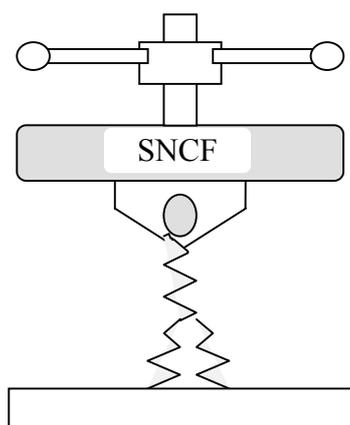


Pour de nombreuses associations de chômeurs, le RMA n'a qu'un seul but : fournir de la main-d'oeuvre très bon marché aux entreprises (cinq contrats RMA pour un salarié payé au

SMIC). Ainsi se règlent les problèmes de concurrence en ce qui concerne les différents coûts du travail au sein des états constitutifs de l'Union Européenne. Le MEDEF n'a de cesse de vilipender les acquis sociaux en France, coupable selon lui de freiner l'expansion et la pérennité des entreprises françaises, ainsi que leur compétitivité. Nul doute qu'avec l'instauration du RMA, il a été entendu au-delà de ses propres espérances.

AC! Nantes quant à elle, estime que le RMA est le pendant du Service du Travail Obligatoire mis en place par Pierre Laval sous la France pétainiste. Nul doute que des assistants sociaux, référents des RMistes (et trop souvent exécutants des basses oeuvres des politiques), sauront se montrer très convaincants auprès de leurs publics, afin que ceux-ci basculent dans le dispositif RMA. Déjà, le « journal de la Caisse d'Allocations Familiales », dans son numéro paru début juin, fait une présentation élogieuse du RMA, le déclinant comme une possibilité intéressante de retour à l'emploi. Il est évident que nous en sommes aux prémices de son application. Faudra-t-il attendre sa pérennisation, pour voir une levée de boucliers conséquente, seule apte à mettre en échec ce dispositif d'aliénation ? L'esprit du syndicalisme s'est-il tant dévoyé, que l'on puisse nous imposer un nouveau Service du Travail Obligatoire ?

La gratuité, chemin de liberté



AC! Nantes milite pour un droit au déplacement au bénéfice des chômeurs et des précaires. François THONIER, pour s'être arrogé ce droit au détriment de la SNCF, se retrouve aujourd'hui face à deux procès qui se tiendront en septembre, l'un à Bordeaux (9 Sept.), l'autre à La Rochelle (13 Sept.). Avant ces deux dates clés, François Thonier nous adresse la lettre ouverte ci-après.

C'est avec grand plaisir que je vous donne quelques nouvelles, amis de la région Nantaise et d'ailleurs.

Tout d'abord, sachez que je vous écris confortablement installé dans un fauteuil de première classe d'un T.G.V qui va de Paris à Tours.

Je vois venir les deux procès de Septembre prochain sans aucune appréhension. Le seul problème me semble être celui des avocats. Il est nécessaire qu'ils comprennent ma démarche et qu'ils acceptent de plaider sans trop s'en éloigner.

Je continue à voyager beaucoup en train, avec une très grande tranquillité d'esprit, et une confiance dans la justesse de la cause de la gratuité des transports publics. Cela me permet de jouer gagnant à tous les coups. Pas de contrôleur ? J'ai un voyage gratuit sans problème. Le contrôleur vient à passer ? C'est l'occasion de perfectionner mon discours et mon intuition, en faisant appel à sa compréhension. En majorité, et ce bien plus que ceux de la régie des Transports de l'Agglomération Nantaise, les contrôleurs de la SNCF se montrent humains et compréhensifs, même si le plus souvent, j'ai droit à un procès-verbal (qui est aussi un titre de transport). Il m'arrive parfois d'être contrôlé, et de ne pas être verbalisé. Tel fut le cas en novembre dernier dans le TGV Toulouse-Lyon, puis de nouveau dans le sens retour.

De par la seule fermeté de ma décision, je considère maintenant le droit à la gratuité des transports comme acquis. Je revendique cette gratuité des transports publics pour tous les citoyens, ceci de façon progressive, en commençant par les plus bas revenus et par les enfants (ce qui est plus simple et plus égalitaire que les cartes de réduction pour familles nombreuses).

J'ai une attitude de sympathie vis à vis du service public de la SNCF, ainsi qu'à l'égard de son personnel. Par contre, je considère les dirigeants de la SNCF, comme ceux des banques, des multinationales et les gouvernants de la plupart des pays, comme membres d'une véritable mafia. Ils servent un système criminel qui aliène et asservit les peuples, allant jusqu'au génocide des populations tiers-mondistes.

Quant à la Loi dite Sécurité Quotidienne (LSQ), je considère qu'elle est illégitime et en contradiction avec les principes fondamentaux du droit. De plus, elle a été votée de façon non démocratique, par de faux représentants du peuple, et en contradiction avec la volonté de la majeure partie de la population. J'ai décidé de vivre selon mes convictions, selon ce que me dicte mon coeur, et cela m'apporte une grande sérénité.

Soyons libres et mobiles !

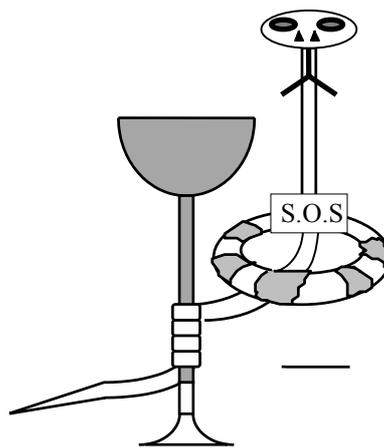
Douste-Blazy au chevet de l'Assurance Maladie

Monsieur Douste-blazy, Ministre de la santé, Ma l'habitude de prendre un air de chien battu lors de ses prestations télévisées. Cette composition que nous supposons avoir été longuement travaillée, est censée faire montre du sérieux qu'il attache à ses responsabilités. Il semble oublier que nous le connaissons trop bien. Lors des élections municipales de Toulouse, il s'était engagé « croix de bois, croix de fer » à être maire à plein temps. Sans peur du parjure, le voilà propulsé, après moult intrigues dignes de Machiavel, Ministre de la santé. Tout juste nommé, il nous présente un nième plan de redressement de l'assurance maladie en insistant lourdement sur la faillite du système : vingt-trois mille euro à la minute, tel serait le gouffre abyssal dans lequel nous tomberions.

Quel remède de cheval propose le Ministre pour sauver l'assurance maladie ?

Première mesure, on reporte les dettes sur les générations futures. En effet, les trente-deux milliards d'euro de déficits sont isolés et repris par la Caisse d'Amortissement de la Dette Sociale (CADES). D'où la prolongation au-delà de 2014 de la Contribution au Remboursement de la Dette Sociale (CRDS), celle-ci consiste en une

taxe de 0,5 % portant sur tous les revenus. On notera au passage que l'état s'arroge de biens jolis droits. Allez rencontrer votre banquier pour lui proposer de reporter votre dette sur vos revenus futurs à raison de 0,5 % l'an. Sans nul doute, vous serez reçu avec des fleurs.



Seconde mesure, le taux de la Contribution Sociale de Solidarité sur les Sociétés (C3S), est relevé de 0,13 à 0,16 % du chiffre d'affaires. Si vous rencontrez un baron sur le bord de la route, en train de faire un malaise cardiaque, ne vous étonnez pas ! Dans le même temps, la Contribution Sociale Généralisée (CSG) des

retraités imposables passera de 6,2 à 6,6 %. On notera au passage la différence de traitement avec la C3S (0,4 % pour l'une, 0,03 % pour l'autre). De plus, on fait payer ceux qui sont les plus susceptibles d'être malade, c'est à dire les retraités. Il est vrai que ces derniers n'ont qu'à être jeunes et en bonne santé, ce qui réglerait bien des problèmes.

Troisième mesure, l'état versera un milliard d'euro à l'assurance maladie pour « compenser » (on croit rêver), les exonérations de charges patronales (il s'agit plutôt d'un cauchemar). Notons que l'état, c'est nous tous. Donc le milliard d'euro de cadeau aux entrepreneurs, c'est nous tous qui le paierons. La gent politique a parfois une très curieuse notion de l'égalité.

Quatrième mesure, à l'exception des jeunes et des personnes bénéficiant de la Couverture Médicale Universelle (CMU), chaque patient paiera de sa poche un euro sur chaque consultation médicale. Cette mesure est susceptible de rapporter un milliard d'euro.

Cinquième mesure, l'industrie pharmaceutique sera mise à contribution pour un montant total de (ici vous pouvez vous asseoir et respirer longuement) : deux milliards d'euro. Quand on sait qu'un groupe comme Aventis a réalisé seul un résultat net en 2003 de 1,901 milliard d'euro, on imagine que M Douste-Blazy a longuement réfléchi pour prendre une mesure d'une telle audace.

Terminons cette liste non exhaustive par deux mesures surprenantes. L'une concerne la création d'une haute autorité en santé publique, composée de douze membres nommés pour six ans non renouvelables (c'est un travail précaire), par le chef de l'Etat, les présidents du Sénat, de l'Assemblée Nationale, et du Conseil économique et social. On imagine mal ces douze hauts fonctionnaires émarger au SMIC. Il leur faudra nombre de secrétaires, ainsi que de nombreux

experts pour écrire les rapports qu'ils ne manqueront pas de produire et de signer. En comptant la location et l'entretien des bureaux somptueux que ces probables énarques occuperont (vous ne voudriez quand même pas mettre des énarques dans un sous-sol), cela risque de coûter fort cher et d'accroître un peu plus les déficits.

L'autre consiste en la création d'un dossier médical informatisé. A elle seule, cette mesure va coûter cinq cents millions d'euro. Vous ajoutez à ceci que tous les praticiens ne sont pas informatisés, qu'ils vont probablement demander une aide pour s'équiper, et vous comprendrez aisément que les bénéficiaires de la mesure soient loins d'être pour demain.

De l'avis des experts économiques (cf. les publications du journal *Le Monde*), ce dix-septième plan de « sauvetage » depuis 1975, a peu de chance d'apporter une solution durable. Il devrait tout juste permettre à la majorité gouvernante de tenir jusqu'à l'élection présidentielle de 2007. On notera au passage la très opportuniste gestion de la part du microcosme politique. Fait plus inquiétant, la Fédération Française des Sociétés d'Assurances (FFSA), a demandé que la sécurité sociale se recentre sur la prise en charge des maladies graves; et elle se propose quant à elle d'assurer la couverture (moyennant police d'assurance à payer par le quidam moyen) des soins comme l'optique, le dentaire, les prothèses auditives et les petits appareillages. Si tel était l'avenir, sans nul doute que les chômeurs et précaires de demain seraient aveugles, sourds et édentés. Toutes choses qui devraient bien faciliter leur retour vers l'emploi, et les rapports avec les services ANPE et ASSEDIC.

Je viens de comprendre l'expression du visage du Ministre de la santé :

il porte le deuil de l'assurance maladie.

Les propositions des intermittents du spectacle

Les intermittents et précaires proposent un nouveau modèle d'indemnisation du chômage. Ci-dessous un résumé succinct de leur profession de foi ainsi que de leurs propositions.

Garantir la continuité du revenu et la liberté de choisir son emploi et sa formation.

Face à la mise en place d'une machine à radier les chômeurs, les organisations de défense exigent une refonte totale de l'indemnisation de tous les chômages. Chacun réfléchit et, certains proposent des alternatives : **LE NOUVEAU MODELE.**

La coordination nationale des intermittents et précaires, depuis décembre 2003, met en débat leur proposition chiffrée pour l'indemnisation des travailleurs précaires qu'ils définissent comme « intermittents du travail ».

Une proposition de mutualité interprofessionnelle pour faire barrage à la politique de division du Medef-CFDT qui veut exclure les « non-culturels » du champ de l'intermittence.

Un seul régime pour tous, équitable et sûr.

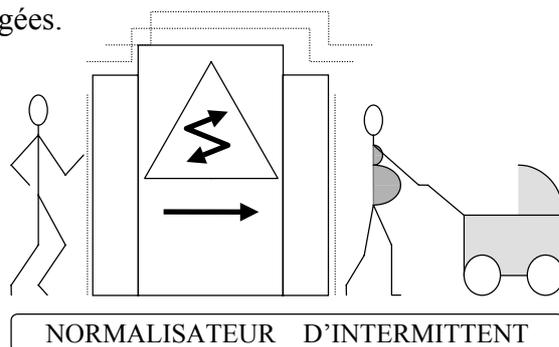
1. **Annexe unique pour l'ensemble des salariés à l'emploi discontinu et au taux de rémunération variable.**
2. **Maintien de la date anniversaire, fixe.** Le seuil de 507 heures en douze mois donnant droit à une indemnisation sur une période de 12 mois. Prolongation possible de la période de référence pour tous les salariés n'ayant pas pu faire leurs 507 heures. Conversion des cachets en heures. Prise en compte des heures de formation données ou reçues; des contrats effectués à l'étranger, des congés de maladie et de maternité (5 - 6 heures par jour).
3. **Indemnité journalière.** Selon une formule qui tient compte du salaire annuel et du nombre d'heures déclarées, avec comme plancher le SMIC-jour (35,85 Euro bruts) et pour plafond 2,4 SMIC-jour (85 Euro bruts). Ce qui donne une allocation mensuelle plancher de 1114,45 Euro bruts et 2635 Euro bruts plafond.
4. **Nombre de jours indemnisés.** Un jour travaillé serait un jour non indemnisé (un jour travaillé équivaldrait à un cachet ou 8 heures déclarées).
5. **Plafond de cumul salaires plus indemnités.** Pour assurer la continuité des revenus des salariés intermittents en prévenant les dérives d'un système utilisé pour maintenir un niveau de vie, il paraît nécessaire de mettre en place un plafond de cumul.
6. **Allocation spécifique de fin de droits,** comme dans le régime général.

La question du financement.

La coordination nationale des intermittents et précaires rappellent que le financement assis sur les cotisations salariales et patronales a été conçu à une époque où le chômage était un accident de parcours. Aujourd'hui, la hausse des cotisations patronales leur semble insuffisante. Ils proposent de recourir à la fiscalité, à la taxation du capital financier, des flux de communication...

Enfin, il faudrait revoir la représentation des partenaires sociaux au sein de l'UNEDIC. Des élections à listes ouvertes, du type prud'homales, pourraient être envisagées.

Après plus d'une année de lutte, les intermittents obtiennent la prise en charge par leur régime chômage, des femmes enceintes. Pour le MEDEF, un « bon intermittent » est une intermittente, enceinte et femme au foyer. Il propose pour ce faire, le dernier né de la technologie française : « LE NORMALISATEUR D'INTERMITTENT ».



La rubrique de Faydy VAIRE

Un journaliste de TF1 agressé !

Chaque vendredi, la presse régionale ajoute un supplément télé à son quotidien. Ainsi, pour 0,15 euro supplémentaire, soit un total de 0,85 euro, vous repartez de chez votre

buraliste avec votre journal habituel plus les programmes audiovisuels de la semaine. La médiocrité de ces derniers, où télé-réalité et feuillets lénifiants se disputent la palme de la bêtise, vous font vous féliciter de la modique

somme engagée. C'est donc d'un oeil détaché que je feuilletais le numéro de la semaine du 16 au 22 mai, quand soudain, au détour d'une page, je tombe sur un article intitulé « Jean-Claude Narcy agressé! ». Je vous relate

les faits : Le journaliste de TF1, après avoir assisté à une projection privée d'un téléfilm sur invitation de l'actrice vedette Line Renaud, et ce en présence je cite « de tous les plus grands flics de France », rentre chez lui à Courbevoie, et gare sa Mercedes dans son parking. C'est là qu'il a maille à partir avec trois individus au visage caché qui, sous la menace d'un cutter essaient de se faire remettre les clés de la voiture, la carte bancaire et le code secret. Le journaliste se débat, dans la lutte il est légèrement blessé à la tempe et au nez, et finalement doit son salut à l'irruption fortuite d'une seconde voiture dans le parking, ce qui a pour conséquence de mettre en déroute les agresseurs.

A ce point du récit, il n'y a rien d'extraordinaire, sinon le fait que « les plus grands flics de France » passent leur soirée avec Line Renaud dans des projections privées. On pourrait s'attendre à de plus nobles occupations de la part de l'élite de la police Française, mais, chacun étant libre de se détendre comme il le souhaite, pourquoi pas ? Par contre il est plus inquiétant qu'un journaliste se retrouve en présence du gratin de la police lors des mêmes avant-premières. Là encore, ne soyons pas malicieux. Considérant que tout citoyen est respectable, que policier est un métier honorable et que l'on a les amis que l'on choisit, nous laisserons à Jean-Claude Nancy le soin de définir et d'appliquer ses propres règles déontologiques.

Par contre, plus loin dans l'article, on apprend que « les polices municipale et judiciaire sont restées sur les lieux

jusqu'à cinq heures du matin », et que « dès huit heures, le téléphone sonne : c'est le Ministre de l'intérieur Dominique de Villepin qui, en personne, prend des nouvelles du journaliste ». Alors là, je m'inquiète. Un des piliers de notre démocratie, c'est l'égalité, alors que le traitement cité ci-dessus est discriminatoire. Il n'est jamais bon dans une république que le pouvoir politique « copine » de trop près avec les journalistes; il serait regrettable que des liens trop étroits se créent, surtout entre un Ministre de l'intérieur et un journaliste.

Plus avant dans l'article, Jean-Claude Nancy analyse ainsi son agression : « je ne tire aucune conclusion mais quand je pense qu'il y a deux ans, des donneurs de leçon accusaient la rédaction de TF1 d'avoir exagéré le niveau de violence dans ce pays!... Je savais qu'elle existait mais maintenant, je l'ai vécue. Je ne souhaite à personne ce qui m'est arrivé ». Et enfin, en guise de conclusion, il déclare : « Ce sont les mêmes qui agressent les personnes âgées dans la rue pour voler leur argent. C'est une criminalité intolérable qui ne s'explique pas par un besoin de survie. Il faut éradiquer cette violence devenue insupportable ».

En ces temps de restrictions budgétaires, le Ministère de l'intérieur aurait pu économiser le prix de la communication téléphonique. Nul besoin de s'inquiéter des réactions de Monsieur Nancy, il est déjà auxiliaire de police, au moins dans sa tête.

Quant à mes 0,15 euro, je crois que vendredi prochain ils resteront dans ma poche.

Un membre d'AC Montluçon agressé !

C'est par un message sur internet, que nous avons appris qu'il ne fait pas bon s'occuper de son prochain. Comme chacun le sait, Montluçon, chef lieu d'arrondissement de l'Allier, doit son qualificatif de paisible ville à l'efficacité des forces de l'ordre qui y opèrent. Ainsi, le 19 février, une patrouille de police effectue un contrôle d'identité à destination de quelques jeunes assis sur un banc. Un tantinet agacé par le zèle excessif déployé, un membre d'AC! Montluçon, passant à proximité, s'enquiert auprès de la patrouille de la raison qui motive un tel acharnement. Réponse lui fut faite qu'il devait s'occuper de ses affaires et ne pas troubler le travail des forces de l'ordre. Vous conviendrez que si le différent en était resté là, il n'y aurait pas eu de quoi fouetter un chat. Malheureusement, quelques instants plus tard le membre d'AC! est interpellé au volant de sa voiture par des motards, une fourgonnette plus une voiture de police. Sorti de son automobile manu militari, traîné à terre, il est emmené menottes aux poignets au commissariat pour une garde à vue de 24 heures. Bilan de l'opération : Il est accusé de rébellion, de délit de fuite et d'outrage à agent dans l'exercice de ses fonctions.

Aux dernières nouvelles, le Ministre de l'intérieur n'a pas téléphoné pour s'enquérir de l'état de santé du militant d'AC! Montluçon.

----- à découper -----

BON DE SOUTIEN / BULLETIN D'ADHESION

AC ! 21 Allée BACO - 44000 NANTES - Tél./Fax. : 02.40.89.51.99

Adresse Electronique : ac.nantes@free.fr

Adhésion

- | | | | |
|---|---------------------------|---------------------------------|----------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Chômeur(se)4,00 euro | Montant versé :euro | <input type="checkbox"/> Chèque | <input type="checkbox"/> Espèces |
| <input type="checkbox"/> Précaire8,00 euro | Montant versé :euro | <input type="checkbox"/> Chèque | <input type="checkbox"/> Espèces |
| <input type="checkbox"/> Salarié(e)15,00 euro | Montant versé :euro | <input type="checkbox"/> Chèque | <input type="checkbox"/> Espèces |

Soutien

Montant versé : euro Chèque Espèces

DATE : NOM : PRENOM :

ADRESSE :

Téléphone :

Adresse électronique :